

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 juillet 2019 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division – Soutien administratif
Mme Mélanie Diné, Secrétaire recherchiste et Secrétaire substitut d'arrondissement
M. René Girard, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice de l'arrondissement
M. Frédéric Pépin, Lieutenant – Sécurité publique
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice par intérim de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLU DÉBUTE À 19 H 02 ET SE TERMINE À 19 H 22.

CA19 16 0240

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 2 JUILLET 2019

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2019, tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 26 ET SE TERMINE À 20 H 29.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
RENÉE BEAUDRY	SENS UNIQUE DE L'ÉPÉE / RÈGLES DE STATIONNEMENT
HÉLÈNE BOUCHARD	BLOCAGE RUELLE QUERBES DE L'ÉPÉE
MARTIN LAPOINTE	SENS UNIQUE DE L'ÉPÉE
AXEL BERGMAN	DÉNEIGEMENT PISTE CYCLABLE
TATIANA SCHICHAREW	PISTE CYCLABLE NOUVEAU LIEN
SUZANNE SIMARD	ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU Q DE QUERBES
LINDA SCHWEY	CHEMIN CAMILIEN-HOUDE
ROSANE OUELLET	LE MARQUAGE
VINCENT MARTEL	RECOMMANDATION DU CCU
CAROLINE BRAUN	RÈGLES DE STATIONNEMENT

CA19 16 0241

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 29 ET SE TERMINE À 22 H 44.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
AURÉLIE COSANDEY GODIN (REPLACÉE PAR SOPHIE DANIS)	PARC CANIN
FRÉDÉRIQUE DE LA GRAVE	PERMIS DE TERRASSE
FRANCE POULIN	LES POUBELLES DE LA RUELLE DUROCHER
PIERRE LACERTE	367, QUERBES
SIMON LATRAVERSE	RUELLE MCEACHRAN
YVEL CHAMPAGNE	DÉMOCRATIE
MANON MARCOUX	LES DÉCHETS DANS LES RUELLES (A QUITTÉ)
PIERRE JONCAS	RÈGLES DE STATIONNEMENT
JEAN-YVES DUMAINE	RÈGLES DE STATIONNEMENT (A QUITTÉ)
CATHERINE LECLERC	RÈGLES DE STATIONNEMENT
SYDNEY PFEIFFER	RÈGLES DE STATIONNEMENT
RENÉE-LOUISE PATOUT	RÈGLES DE STATIONNEMENT (A QUITTÉ)
DAVID LEVINE	RÈGLES DE STATIONNEMENT
MARC POULIN	RÈGLES DE STATIONNEMENT
HENRI WELSH	RÈGLES DE STATIONNEMENT
GEORGES SCHERBAKOW	RÈGLES DE STATIONNEMENT
DMITRI MATENINE	RÈGLES DE STATIONNEMENT
ANGÉLIQUE CHATELIER	RÈGLES DE STATIONNEMENT
LOUISE LETOCHA	RÈGLES DE STATIONNEMENT (A QUITTÉ)
GABRIEL PELLETIER	RÈGLES DE STATIONNEMENT (A QUITTÉ)
ROBERT GRAY	RÈGLES DE STATIONNEMENT (A QUITTÉ)
SUZANNE LAMARRE	RÈGLES DE STATIONNEMENT (A QUITTÉ)
ALEXANDRE LEFEBVRE	RÈGLES DE STATIONNEMENT
DAVID DESBAILLETS	RÈGLES DE STATIONNEMENT (A QUITTÉ)
GINETTE BROUILLETTE	RÈGLES DE STATIONNEMENT (A QUITTÉ)

Une fois la liste des personnes inscrites épuisée, le président d'assemblée autorise un citoyen non inscrit à intervenir au micro pour poser sa question :

CITOYEN	SUJET
MICHAL NOWAKOSKY	RÈGLES DE STATIONNEMENT

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 22 H 44 À 22 H 51.

10.05 - PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYENS - DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE VISANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1075, AVENUE LAURIER (POINT 47.02) AFIN 1) DE PERMETTRE UN BÂTIMENT DE 2 ÉTAGES ALORS QUE LA GRILLE DES USAGES ET NORME PRÉVOIT UN MINIMUM DE 3 ÉTAGES, 2) DE PERMETTRE DES ESPACES ACCESSIBLES AU PUBLIC AU NIVEAU DU SOUS-SOL ET 3) DE PERMETTRE LA TRANSFORMATION DU BÂTIMENT SANS QU'UN ESPACE DE CHARGEMENT OU DÉCHARGEMENT NE SOIT PRÉVU

AUCUNE INTERVENTION CITOYENNE N'EST ENREGISTRÉE.

CA19 16 0242

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 3 JUIN 2019

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA19 16 0243

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 JUIN 2019, 9 H

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 17 juin 2019, 9 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA19 16 0244

APPROUVER LA CONVENTION DE MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE DE LOCATION DE LOCAUX ET PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE D'ÉTUDES MUSICALES PANTONAL ET L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT PROLONGEANT LEDIT PROTOCOLE POUR UNE DURÉE D'UN (1) AN, SOIT DU 1ER SEPTEMBRE 2019 AU 31 AOÛT

2020 - AUTORISER LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LADITE CONVENTION DE MODIFICATION

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la convention de modification au protocole d'entente de location de locaux et partenariat entre le Centre d'études musicales Pantonal et l'arrondissement d'Outremont prolongeant ledit protocole pour une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer le document intitulé « Convention de modification au protocole d'entente de location de locaux et partenariat », pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER le revenu reçu à titre de loyer, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1192504029

CA19 16 0245

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE ET DES PAIEMENTS SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU MOIS DE MAI 2019

DÉPÔT des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour la période du mois de mai 2019.

30.01 1195901013

CA19 16 0246

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU MOIS DE MAI 2019

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du mois de mai 2019.

30.02 1195901014

CA19 16 0247

DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT POUR LE MOIS D'AVRIL 2019

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'avril 2019.

30.03 1195901015

CA19 16 0248

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE MAI 2019

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2019.

30.04 1196695009

CA19 16 0249

AUTORISER LE RÈGLEMENT PARTIEL À L'AMIABLE DE LA RÉCLAMATION DE M. LUPRANO POUR UNE SOMME FORFAITAIRE DE 7 250 \$ EN CONTREPARTIE D'UNE QUITTANCE COMPLÈTE, FINALE ET PERSONNELLE ET DE SON RETRAIT DE LA POURSUITE JUDICIAIRE ENTREPRISE CONTRE LA VILLE DANS LE DOSSIER 500-17-101982-182 - AUTORISER GAGNIER GUAY BIRON À SIGNER LA TRANSACTION ET DÉPOSER UN AVIS DE RÈGLEMENT PARTIEL AU DOSSIER DE LA COUR - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

Dans le dossier 500-17-101982-182 :

D'AUTORISER le règlement partiel à l'amiable de la réclamation de M. Vito Luprano pour une somme forfaitaire de 7 250 \$ en contrepartie d'une quittance complète, finale et personnelle et de son retrait de la poursuite judiciaire entreprise contre la Ville;

D'AUTORISER Gagnier Guay Biron à signer la transaction et déposer un avis de règlement partiel au dossier de la Cour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1196695004

CA19 16 0250

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171), LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2019) (AO-419) ET LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AO-48) - REFONTE GLOBALE DE LA RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue 3 juin 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 3 juin 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QU'entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, des changements ont été apportés au projet de règlement, mais que ces changements n'ont pas pour effet de modifier l'objet du projet;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER, avec changements, le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (AO-419) et le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)*.

L'objet de ce règlement vise à remplacer les annexes H, H.1 et H.2 dans le cadre de la refonte de la réglementation du stationnement de l'arrondissement d'Outremont. Des modifications sont également apportées dans la section des vignettes de stationnement au règlement sur les tarifs et la notion d'occupation du domaine public pour les travailleurs de chantier est abrogée.

Entre le dépôt du projet et l'adoption, les changements apportés sont les suivants :

1. instauration d'un nombre de permis journalier pour visiteurs gratuits, par adresse, via la plateforme en ligne;
2. instauration d'un permis pour les résidents à faible revenu et de la tarification reliée;
3. instauration d'un permis annuel pour les commerçants et de la tarification reliée.

Un débat s'engage.

Le dossier n'ayant pas été expédié avant 23 h, l'étude de ce dossier est reportée à la prochaine séance en vertu de l'article 45 du *Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)*.

40.01 1195069009

CA19 16 0251

POURSUIVRE LA TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 2 JUILLET 2019 AU-DELÀ DE 23 H ET CE, MALGRÉ L'ARTICLE 45 DU RÈGLEMENT AO-1

ATTENDU QUE l'article 45 du Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1) prévoit que lorsqu'à une séance, les affaires soumises n'ont pu être entièrement expédiées, la séance doit, à moins que le conseil n'en décide autrement à l'unanimité, être levée à 23 h;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

DE PROLONGER la tenue de la présente séance ordinaire du conseil d'arrondissement afin d'expédier les affaires soumises à l'ordre du jour.

VOTE

Votent en faveur: le maire Tomlinson, la conseillère Patreau, la conseillère Magini et la conseillère Pollak

Vote contre: le conseiller Corbeil

PROPOSITION REJETÉE, le vote visant à prolonger la séance au-delà de 23 h n'étant pas unanime.

70.01

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 23 H 06.

70.02

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Me Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2019.